

Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers

Date : 29/07/2014

Objet : compte-rendu de l'atelier « Cadastre,
BD parcellaire et BD adresse » du 25/07/2014

Rapporteur(s) : Boris Ruelle

Participants :

Chambre d'agriculture : ROVERI Maxime
Conseil Général : CHARLET Véronique
Conseil Régional : LE FOL Jérôme, GALARRAGA Damien
DAAF : REQUILLART Thomas
DAOS : DUFFOURQUET Patrick
DEAL : ROUSSEAU Manon
EPAG : DURUPT Nicolas, BOURBIER Lucas
GPM : BONNETON Vania, CAROUPANAPOULLE Steven
La Poste : ROUSSEL Didier
ONF : SIBILLE Jean-Luc, VERGER Gaëlle
Ordre des Géomètres-Experts : MIRABEL Jacques
SDIS : WEINUM Frédéric
AUDeG : RUELLE Boris

Contenu des échanges :

Mr Le Fol introduit la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants. Il rappelle l'objectif de cet atelier, à savoir dresser un état des lieux des référentiels cadastre, BD parcellaire et BD adresse sur la Guyane mais aussi identifier les usages et préciser les besoins. Ces travaux font suite à l'atelier de présentation générale du 7 juillet et sont destinés à alimenter le Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques de Guyane qui se tiendra le 17 octobre 2014.

- Etat d'avancement de la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU) par Mlle ROUSSEAU Manon

La présentation est jointe en annexe de ce compte-rendu.

Quelques compléments et éléments d'actualisation sont apportés sur la base de cette présentation :

- La BD parcellaire n'est à ce jour pas disponible pour la Guyane,
 - La Direction Générale des Finances Publiques, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires et l'Institut National pour l'Information Géographique et Forestière ont signé le 22 mai 2014 une convention relative à la constitution de la RPCU. Ce dernier doit devenir à terme le nouveau plan cadastral français et mettre fin à la coexistence des deux représentations du cadastre. Issu des expérimentations menées avec le concours des collectivités territoriales de plusieurs départements de l'hexagone et de l'Ordre des Géomètres Experts, les travaux de constitution de la RPCU s'appuieront sur les savoir-faire de la DGFIP et de l'IGN à partir du plan cadastral.
 - 2 départements sont actuellement en cours d'élaboration de la RPCU selon le cadre fixé.
 - Des thèmes doivent être sélectionnés pour éviter la redondance avec la BD topo.
 - Si l'Outre-mer n'a pas été intégré initialement à la réflexion, la situation est désormais mieux prise en compte. Il semblerait que la qualité des fichiers ne soit pas satisfaisante pour répondre aux exigences de la chaîne de production de la RPCU. Un travail supplémentaire en amont semble donc incontournable.
 - L'objectif à terme est de couvrir l'intégralité du territoire national d'ici 2018. La programmation se fera en fonction de la qualité des données en entrée, des besoins exprimés lors des CRP et de la validation faite pour le programme de service public.
-
- Convention de transformation des fichiers numériques cadastraux en vue de leur labellisation EDIGEO-PCI par Mr RUELLE Boris

Mr Ruelle présente le contexte qui a conduit à la mise en place de cette convention signée le 16 juin 2008 : la Guyane a été l'un des premiers départements à disposer d'un cadastre numérique grâce à l'engagement combiné de la DRFiP, de la DAF, de la DDE et de l'AUDeG qui ont procédé dans le début des années 90 à la numérisation des planches cadastrales. Malheureusement, comme il n'existait pas d'applicatif métier pour la gestion de la mise à jour, celles-ci se faisaient sur Autocad mais l'homogénéité dans l'organisation des calques s'est peu à peu perdue au fil des travaux des différents opérateurs.

L'AUDeG (ARUAG à l'époque) avait établi une convention le 16 septembre 1992 lui permettant de disposer gratuitement de la mise à jour des données cartographiques. Avec les enjeux d'aménagement et de la mise en place d'outil d'aide à la décision de type SIG, le nombre d'organismes intéressés par la version numérique de la documentation cadastrale n'a cessé de croître et il devenait de plus en plus indispensable de revoir le partenariat pour qu'il profite au plus grand nombre.

Au plan national, en 2002, la Direction Générale des Impôts (DGI) a démarré un projet national de numérisation des planches cadastrales : c'est l'opération PCI (Plan Cadastral Informatisé) qui aboutit en 2006. Parallèlement, le portail de consultation www.cadastre.gouv.fr s'est mis en place.

En Guyane, il n'était pas possible d'intégrer en l'état les planches et le service du cadastre ne disposait pas des moyens humains pour reprendre les fichiers. L'EPAG a progressivement mis en place un partenariat financier pour le toilettage des fichiers afin de les rendre conformes aux attentes de l'applicatif PCI Vecteur. Très vite, afin d'en faciliter la gestion, cette opération a été transférée à l'AUDeG qui en assure la coordination.

Les travaux de toilettage se sont déroulés de 2008 (signature des engagements financiers des partenaires et lancement de l'appel d'offre) à 2012 (réception de la dernière commune et clôture du marché). Un marché a été conclu avec la société IMAGIS qui en assurait la maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui, les partenaires reçoivent gratuitement et semestriellement la mise à jour des données graphiques et annuellement la mise à jour des données littérales.

La convention distingue les partenaires initiaux qui ont presque tous contribué financièrement, à savoir les grandes collectivités (Région, Département), les EPCI existants à la signature de la convention (CACL, CCOG, CCEG), certains services de l'Etat (DAAF, DEAL), des établissements publics (EPAG, CDL), l'AUDeG et la DRFiP. Elle a été étendue gratuitement par voie d'avenant au SDIS et plus récemment à la DRAC et à l'ONF. Un projet d'avenant est en cours pour intégrer le PAG et la CCDS a reçu une proposition pour intégrer le partenariat.

Fin 2013, une enquête satisfaction a été menée auprès des partenaires dont nous attendons les derniers retours.

- Présentation du portail GéoFoncier par Mr Mirabel

La présentation est jointe en annexe de ce compte-rendu.

Mr Mirabel présente le portail GéoFoncier : créé par l'Ordre des Géomètres-Experts, il a été inauguré en juin 2010. Il permet à la profession de répondre aux exigences de la directive INSPIRE et permet de visualiser :

- les travaux fonciers réalisés par la profession (bornage, division parcellaire...),
- la position des limites définies par ces travaux dans la couche Référentiel Foncier Unifié (RFU).

GéoFoncier utilise l'API du Géoportail de l'IGN pour l'affichage des différentes couches du Référentiel à Grand Echelle (RGE) mais comme il n'existe pas de BD parcellaire sur la Guyane, les géomètres ont demandé et obtenu la mise en ligne d'une couche spécifique à partir des données EDIGEO du cadastre. A terme, un flux WMS depuis le portail de documentation cadastral permettra la consultation de PCI-Vecteur mis à jour directement depuis GéoFoncier.

Il est précisé que les géomètres-experts ont obligation d'alimenter le portail avec les métadonnées des dossiers en cours.

Mr Mirabel a ensuite présenté l'ensemble des couches disponibles sur GéoFoncier. Il est à noter la présence d'un outil de géolocalisation à l'adresse ou à la parcelle. Néanmoins, une mise à jour reste à faire. Selon les départements, certains documents d'urbanisme communaux peuvent avoir été mis en ligne mais ce n'est pas le cas en Guyane.

- Tour de table des usages et des besoins

Mr Ruelle propose un tour de table pour alimenter l'état des lieux sur les usages et les besoins des référentiels cadastraux, BD parcellaire et BD adresse.

ONF : le décalage entre le parcellaire cadastral et les différents fonds IGN pose problème et amène parfois des contradictions. Le parcellaire cadastral sert principalement pour le suivi des occupations foncières des terrains Etat. L'ONF est depuis peu partenaire de la convention locale avec le DRFiP et

cette caractéristique fluidifie la mise à jour du référentiel. L'usage est quotidien et quelques anomalies sont parfois constatées sur les données littérales et cartographiques.

DAAF : elle est cosignataire de la convention locale avec la DFRiP. Le référentiel est utilisé quotidiennement pour guider les attributions foncières sur le domaine de l'Etat mais aussi pour le suivi de la mise en valeur des parcelles agricoles. La DAAF souhaiterait pouvoir utiliser les coordonnées des différentes bornes placées par les géomètres-experts, notamment dans le cadre des opérations groupées du Conseil Général. Le retard de mise à jour dans certains secteurs (parfois supérieur à 4 ans) oblige la coexistence avec un référentiel interne.

Concernant la BD adresse, le besoin est mal connu mais le référentiel permettrait très certainement de faciliter le suivi des déclarations PAC.

La Poste travaille actuellement à l'amélioration de l'adressage (numérotation et dénomination des voies) avec les communes. L'information est ensuite transmise aux partenaires pour intégration dans leurs BD métiers (Région, Département, communes, SDIS, DGFIP ...). Une société extérieure accompagne ces travaux (DAOS) en repérant sur le terrain les nouvelles constructions et établissant des plans qui servent ensuite aux facteurs. Sur les linéaires de voiries, les PK devraient progressivement être abandonnés au profit d'une numérotation métrique ou décimétrique.

La Poste incite les communes à mettre en place un adressage cohérent en sensibilisant sur les enjeux de l'élargissement de l'assiette fiscale.

DAOS précise qu'il réalise un laborieux repérage terrain.

Conseil Général : le parcellaire cadastral sert principalement au suivi du patrimoine foncier et à la localisation des travaux situés en bordure de voiries. Quelques limites d'utilisations sont parfois rencontrées en raison de l'importation dans le fichier SIG du nom du gestionnaire à la place du nom du propriétaire.

Une BD adresse sera constituée à partir de 2015 sur la base de levés GPS réalisés par les agents.

SDIS : la connaissance exhaustive des adresses est indispensable à l'exercice de la mission de secours de l'établissement. Un système d'alerte permet de localiser les victimes à partir soit de l'adresse postale, soit de l'adresse présent dans la délibération communale (parfois non concordantes en raison d'un changement récent), soit de l'adresse usuelle (puisque de nombreuses voies ne font pas l'objet d'une signalétique sur le terrain). Il est à noter que cette BD est renseignée le plus en amont possible soit dès le dépôt du permis de construire en mairie. En forêt, le SDIS procède à une localisation par carroyage selon une densité variable en fonction des enjeux.

Le SDIS est également conventionné avec France Telecom pour utiliser le service de l'annuaire inversé. Le besoin principal concerne la mise en place d'une signalétique concordante avec les délibérations communales.

État-major de la Zone de Défense : la mission consiste principalement à rendre des comptes au Préfet pour une prise de décision opérationnelle. Plusieurs sources et moyens sont utilisés : Préfecture, SDIS, Région, services de l'Etat ...

Grand Port Maritime : L'établissement a été créé le 1 janvier 2013. Quelques anomalies ont été constatées entre le statut du foncier et les informations figurant au plan cadastral. Le projet stratégique prévoit un doublement de l'emprise foncière et le référentiel cadastral sera important pour définir les emprises. Des problèmes d'adressage sont aussi rencontrés : si les voies sont pour la plupart dénommées, la signalétique n'a pas été mise en place.

Le Grand Port Maritime a pour projet de réaliser un état des lieux des entreprises installées, avec le concours de GuyaneSIG.

Chambre d'agriculture : une cellule foncière a récemment été créée. A l'aide des orthophotos, elle souhaite suivre et accompagner l'installation des agriculteurs. Des investigations terrains seront prochainement réalisées pour le relevé de parcelles et la disponibilité d'un parcellaire cadastral à jour est indispensable.

Ordre des Géomètres-Experts : le service du cadastre manque de moyens humains. Cette pénurie nuit à l'avancement des dossiers puisque obligeant le service à dresser des priorités. Pour exemple, en cas de litige, le service concentre son action sur des dossiers moins compliqués.

DEAL : un recensement exhaustif des usages et besoins est en cours. Néanmoins, quelques usages peuvent d'ores et déjà être indiqués pour le cadastre qui est utilisé quotidiennement par les agents : instruction des permis de construire, police, avis foncier ou sur des projets, gestion du domaine public, enquêtes foncières, plan de prévention des risques naturels, mines, carrières...

GUYANESIG : un travail de constitution d'une base de données d'adressage est en cours de réalisation localement, basée sur la structuration de la BD Adresse de l'IGN, car reconnue par les géocodeurs du marché. La première étape consiste à mettre à jour le réseau de voiries en géométrie et en topologie en se basant sur l'existant (IGN, DAOS/SDIS) en collaboration avec le Conseil Général et l'ONF pour les pistes agricoles. Les étapes suivantes consistent en l'attribution de la dénomination des voies puis en localisant la numérotation au bâti, en exploitant les informations « terrain » relevées par DAOS et le SDIS et les retours de La Poste qui centralise les délibérations des Communes. Enfin, différents requêteurs permettront une localisation à divers niveaux de précision (nom de voie, numérotation...). Sur demande, les communes peuvent bénéficier d'appui de la Région Guyane dans le cadre des Contrats Territoriaux pour aider aux financements des plaques des noms de rues ou des numéros. Pour cela, elles peuvent prendre l'attache de Loïc BUZARE à la Région Guyane. Il n'est donc pas judicieux de demander un travail à l'IGN sur ce point.

L'usage du référentiel cadastral est largement utilisé auprès des partenaires de GuyaneSIG qui diffuse la matrice cadastrale et les données graphiques sous forme de géodatabase et via son portail web de consultation, après déclaration auprès de la CNIL. Une donnée composite distinguant foncier public et foncier privé est également diffusée. Pour rappel, la valeur de la matrice cadastrale est uniquement fiscale. Néanmoins, les productions géomatiques sont désormais décrites par des standards de réalisation validés nationalement par la COVADIS du CNIG. Ces standards, pour la plus part, se basent géométriquement sur la topologie de la matrice cadastrale. Ainsi, la mise à jour de la matrice cadastrale ne relève pas des ateliers CRPRGF de l'IGN mais de la DRFiP excepté pour la réalisation de la RPCU.

EPAG : l'établissement a un rôle d'aménageur. Il utilise quotidiennement le référentiel cadastral et a pu constater des anomalies qu'il fait systématiquement remonter auprès de la DRFiP (matrice cadastrale, limites de fleuves...). La disponibilité d'une BD adresse faciliterait le contact avec les propriétaires, principalement pour les expropriations.

AUDeG : la connaissance du territoire guyanais et l'analyse de ses évolutions constituent le fondement du rôle de l'AUDeG. Elle mène actuellement un certain nombre de missions d'observation territoriale ou de préfigurations d'observatoires sur les thématiques variées comme par exemple l'habitat et le développement économique. Elle recueille des données relatives à ces différentes thématiques et le référentiel cadastral est fondamental dans ses missions. Selon l'équipement en référentiel, l'AUDeG peut mener directement des investigations terrains pour créer un référentiel métier. C'est par exemple le cas pour l'observation des zones d'activités économiques puisque l'AUDeG, missionnée par la Région

Guyane via GuyaneSIG, a menée des investigations terrains pour géolocaliser les établissements existants à partir des enseignes et dénominations visibles depuis le domaine public. En se basant sur la méthodologie et les données sources fournies par GuyaneSIG, cet inventaire terrain a ensuite été rapproché des listings existants concernant les établissements (INSEE, CCIG et DRFiP principalement). Le besoin pour avancer sur la constitution des référentiels concerne autant l'identification des besoins techniques et des solutions pour y répondre que celui de conduire une animation en continue pour coordonner les actions de chacun. Plusieurs référentiels pourraient être co-construit localement si les forces en présence étaient bien mises en synergies.

Fin du compte-rendu.